

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, PEUVOT, BOONE, FERNANDES, HAREN, VAN GOETHEM E, LIEVIN, HOLLINGUE, GRISON, BARBIER, BEAUGER.

Monsieur DECAUX donne pouvoir à Monsieur BEAUGER.

Absents : Monsieur GALLAND, LE LAGADEC, Madame DEBUIRE.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance qui n'appelle aucun commentaire.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur Le Maire expose les résultats du compte financier unique 2024 :

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, on peut constater une augmentation de près de 10 % des charges à caractère général liées à l'inflation. Autre constat, Monsieur le Maire expose à l'assemblée un état du coût du service périscolaire et A.L.S.H pour l'année 2024 faisant ressortir une certaine maîtrise des charges de personnel. Néanmoins, il pense que des efforts sont encore à réaliser pour mieux gérer les charges de fonctionnement de ce service.

Monsieur GRISON précise qu'effectivement une collectivité doit être gérée comme une entreprise.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 342 654 ,69 euros.

Pour les recettes de fonctionnement, le montant total s'élève à 402 961,34 euros, soit un excédent de fonctionnement de 60 306,65 euros ;

En ce qui concerne l'investissement il est constaté un excédent de 23 315,92 euros. Néanmoins des restes à réaliser de 10 100 euros sont inscrits au budget primitif 2025.

Il ressort un excédent global budgétaire de 175 655,69 euros.

Monsieur le Maire demande à Madame LIÉVIN de prendre la présidence et quitte la salle de conseil.

Madame LIÉVIN procède au vote du compte administratif 2024 qui est adopté à l'unanimité.

COMPTE 1068

Monsieur le Maire donne connaissance du montant de reversement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui s'élève à un montant de 52 125,64 euros. Monsieur le Maire donne la présidence à Madame LIÉVIN et quitte la pièce.

Madame LIÉVIN procède au vote du compte 1068 qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF ET VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2025

Monsieur Le Maire expose qu'il présente ce soir un budget établi à taux constant.

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget et d'éviter une augmentation trop importante des impôts aux habitants, il propose au conseil municipal de revoter le taux de fiscalité en proposant 3 choix :

- 0 Point sans augmentation de l'impôt mais avec déficit du budget

- 1 Point représentant 3532 euros de recettes fiscales supplémentaires permettant l'équilibre budgétaire.
- 2 Points représentant 7060 euros de recettes fiscales supplémentaires.
- 3 Points représentant 10592 euros de recettes fiscales supplémentaires.

Il précise que les bases d'imposition des 4 taxes ont augmenté d'environ 2 %

Après discussion le conseil municipal procède au vote :

0 Point : 2 voix

1 Point : 10 voix

L'augmentation du taux de fiscalité d'un point est donc voté.

Monsieur le Maire présente le budget en tenant compte de cette nouvelle délibération.

En fonctionnement les charges à caractère général s'élèvent à 114 881 euros, les charges de personnel à 159 627 euros, et les charges totales s'élèvent à 592 426 euros.

L'inscription budgétaire des recettes de fonctionnement s'élève à 592 426 euros.

En investissement, suite aux nombreux débats aux précédentes réunions de conseil municipal, il est décidé d'inscrire deux opérations au budget primitif, à savoir :

- L'acquisition d'un tour de ville dans une parcelle appartenant à Madame GRARE/DOLLE, menant de la rue des blés à la Voyeul du plan. Madame BOONE nous expose un plan de situation et des projets d'aménagement.
- L'aménagement de la future mairie et l'isolation thermique du logement attenant.

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élevant à 602 839 euros.

Les recettes d'équilibre du budget d'investissement s'élevant à 602 839 euros tiennent compte de l'obtention de 80 % de subventions et d'un nouveau crédit.

Ces programmes d'investissement ne seront réalisés que si ce taux de subvention n'est pas obtenu.

A défaut, le conseil municipal statuera à nouveau sur la faisabilité du projet.

Madame LIÉVIN donne connaissance du tableau des emprunts de la commune, il apparaît que l'emprunt CAF (annuité 826,31euros) arrive à échéance en 2025. Deux autres crédits arriveront à échéance en 2028.

Après discussion le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2025 présenté.

QUESTIONS DIVERSES

GRATTAGE DE ROUTE

Monsieur le Maire que du grattage de route a été racheté pour un montant de 8 500 euros H.T. Le conseil municipal décide de la possibilité de revente aux particuliers au prix de 15 euros la tonne. Néanmoins nous attendons les directives de la trésorerie pour la faisabilité de cette rétrocession.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Madame BOONE a participé dernièrement à une réunion C.C.A.L.N, au cours de laquelle il a nouveau été évoqué le projet photovoltaïque situé sur le terrain communautaire rue Germaine Denancy. A ce jour aucune décision n'est arrêtée.

ENVIRONNEMENT

Monsieur PEUVOT signale que le terrain de Madame PANCHAUD Claudine est toujours dans un état d'insalubrité chronique et il demande par ailleurs si le talus situé rue pasteur qui vient d'être élagué peut être taillé plus proprement par les employés communaux.

Madame BARBIER demande à quelle date pourrait être réalisée la suite de l'entretien du chemin du biais. Le conseil municipal propose le 17 mai 2025 de 10h30 à 12h30, une communication sera faite en boîtes aux lettres.

Monsieur GRISON signale à nouveau un trou en formation sur la route rue Jules Verne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.